RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Châteaulin
Canton de Briec

Saint-Thois

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 029-212902670-20260910-D4520260910-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **SAINT-THOIS**

SEANCE DU 10/09/2026

L'an **deux mil vingt-six**, le **dix septembre à dix-neuf heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **Mme PAUGAM Hélène, Maire**.

Nombre de Membres :		
Présents : **13**	En exercice : **15**	Ont pris part au vote : **15**
Date convocation : **04/09/2026**	Date affichage : **08/09/2026**	Secrétaire Séance : **Paola JACOPIN**

Présents : Hélène PAUGAM, Xavier YANNOU, Anne ROSPARS, Jean-Michel AUTRET, Erwan KERAVAL, Éléonore LE BARS-LE MEUR, Cécile OLLIVIER, Marcel MORVAN, Valérie LE BERRE, Bernard SALIOU, Elisa PEDOUX, Eric BIZOUARN. Philippe KERSULEC,

Absent(s) excusé(s) : Christine LESAUX (Pouvoir à M. Bernard SALIOU), Aurélien LE MOIGNE (Pouvoir à M. Xavier YANNOU)

D-45_2026.09.10 – Délibération sur le changement d'affectation de la subvention PACTE 2030 – volet 1 Accordée le 17.06.2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ; **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du **01/12/205** sollicitant une aide financière auprès du Conseil Départemental au titre du **Pacte 2030 – Volet 1** pour le projet initial intitulé : « Rénovation des équipements du stade » ; **Vu** la décision du Conseil Départemental en date du **17 juin 2026** formalisant l'accord de financement et attribuant à la commune une subvention d'un montant de **20 000.00 €** pour la réalisation de ce projet ;

Considérant que, suite à de nouvelles priorités ou contraintes d'exécution, la commune se trouve dans l'impossibilité d'exécuter l'opération telle qu'initialement prévue ;

Considérant que l'enveloppe globale octroyée au titre du **Volet 1 du Pacte 2030** est destinée au soutien des projets de proximité de la commune, et qu'il convient de réaffecter ces fonds au bénéfice d'une nouvelle opération d'investissement d'intérêt communal intitulée : **« Travaux de rénovation du Beffroi de l'église et Travaux de voiries communales »** ;

- Subvention demandée (Pacte 2030) : 20 000.00 € répartie comme suit :
  - Travaux de rénovation du Beffroi : 5 000 €
  - Travaux de voiries communales : 15 000 €

Le **Conseil Municipal,** après en avoir délibéré**, décide par Quinze** voix pour**, Zéro** abstention**, et Zéro** voix contre

- **Approuve** le changement d'affectation de la subvention octroyée le **17 juin 2026** par le Conseil Départemental dans le cadre du **Pacte 2030 – Volet 1**.
- **Décide** de réaffecter le montant de cette aide financière, soit 20 000.00 **€**, au financement exclusif des travaux cités ci-dessus.
- **Autorise** le Maire à signer l'ensemble des documents, actes et avenants administratifs ou financiers nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération auprès des services départementaux.

Fait à Saint-Thois, le 15/09/2026

Le Maire, Hélène PAUGAM

MAIRIE DE SAINT-THOIS (Finistère)